

MARS 2018

afer

 ASSOCIATION FRANÇAISE
 D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

DES ADHÉRENTS DE L'AFER

L'ÉDITO

 Gérard Bekerman
 Président de l'Afer

 Chère Adhrente,
 Cher Adhérent,

Cette année encore, le taux Afer figure dans le peloton de tête. Nous distribuons 2,40% plus une réserve de 0,25% qui sera reversée avant six ans. Pourquoi cette réserve ?

Parce qu'il faut être prudent en mettant un peu de côté pour les années à venir. Un

bon taux, c'est bien, mais ce qui compte avant tout, c'est d'assurer la sécurité de notre épargne sur une longue période.

Les trente années passées ont procuré des rendements élevés à l'Afer. Sur dix ans, la moyenne de notre taux s'élève à **3,35%**. Contre les vents, les marées, la terrible crise financière de 2008, l'Afer a prouvé sa solidité. Il faut que nous soyons aussi responsables. Et être responsable, c'est comprendre qu'il est temps de s'ouvrir vers de nouvelles opportunités qu'offre la gamme Afer.

Pensons à l'**Eurocroissance**, qui est un mariage de Fonds garanti, à terme, et d'une poche limitée (environ 10%) de risque et d'opportunités de marché. Parlez-en à votre conseiller.

Les unités de compte, à part, Afer Patrimoine, ont bien performé en 2017. Elles sont toutes positives. Afer PME a gagné 24,8%, Afer Amérique : 14%, Actions Euro : 8,4% et SFER : 7%.

L'assurance vie s'en sort bien

L'Afer poursuit ses combats. A propos de la « flat tax », le prélèvement forfaitaire unique, notre proposition a eu gain de cause car l'Assemblée nationale a voté un amendement Afer et globalement, l'assurance vie s'en sort plutôt bien : le régime des successions est préservé et on ne touche pas aux exonérations.

Notre Ministre des Finances, Bruno Le Maire, va déposer un projet de loi, la loi Pacte, qui comprend deux aspects. Le premier est positif, il s'agit d'orienter l'assurance vie vers les investissements productifs, les entreprises. Le second reste, à ce jour, une interrogation. Il s'agirait de créer un énième contrat d'assurance vie, une sorte d'« unité de compte intégrale » où la garantie interviendrait au terme de ce contrat, bref un nouvel Eurocroissance.

Oui au Pacte, mais lequel ?

A vrai dire, l'assurance vie contribue déjà au financement des PME.

Nous organisons cette année la 5ème édition des Assises de l'Épargne et de la Fiscalité au printemps où vous serez conviés. Nous en profiterons pour interpeller le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire sur le volet épargne et assurance vie de la loi Pacte. Nous ferons au Ministre des propositions et nous espérons vivement qu'elles feront l'objet d'amendements au Parlement. D'ores et déjà :

Tous ensemble, l'Afer dit au Ministre : NE TOUCHEZ PAS À L'ASSURANCE VIE !

Ne réformez pas ce qui marche. Réformez ce qui ne marche pas. Et, là, nous avons beaucoup d'idées à vous proposer.

L'Afer en a une, toute simple, qui pourrait constituer l'article 1 du Code général des impôts : en cas de doute sur une interprétation fiscale, c'est l'intérêt légitime des citoyens qui doit prévaloir car il est le gage de confiance le plus précieux sur lequel un gouvernement peut compter.

Oui à un Pacte de confiance.

Oui à un Pacte qui stabilise les règles fiscales.

Oui à un Pacte qui permette un bon pouvoir d'achat de notre épargne en assurance vie.



42 JOURNALISTES PRÉSENTS POUR LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'AFER

TAUX AFER : la presse en parle...



investir

Les Echos.fr

Le taux de rendement du contrat assurance vie de l'Afer à 2,40% en 2017

«Comme tous les ans, le taux de l'assurance-vie en fonds euros de l'Association française d'épargne et de retraite (Afer) était très attendu. En 2017, il a rapporté 2,40% nets de frais de gestion (hors prélèvements sociaux). L'Afer a par ailleurs doté une réserve, la PPB (provision pour participation aux bénéfices), à hauteur de 0,25%.»

GESTION & FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

Assurance vie : les taux de rendements 2017 des fonds euros réservent des surprises

«Ainsi, le tant attendu fonds euros de l'Afer sert 2,40% nets pour 2017 contre 2,65% pour 2016. Une performance pour ce véritable paquebot de 42 Md€ d'encours (auquel se rajoutent 10 Md€ en unités de compte). L'Afer a mis en réserve 107 M€ dans le cadre de la provision pour participation aux bénéfices (PBB).»

L'ARGUS
de l'assurance.com

Assurance vie rendements 2017 : l'Afer annonce un taux de 2,40 %

«L'Afer, qui représente une des locomotives du secteur, affiche un bonus de 2,4%, là où la moyenne se situe en dessous de 2%, avec des résultats compris entre 1,5 et 1,8%, chiffres bruts, dont il faut aussi déduire taxes ou prélèvements sociaux.»

atlantico
UN VENT NOUVEAU SUR L'INFO

Pourquoi les contrats d'assurance vie en euros ont encore un avenir ?

«C'est un des taux, voire le taux le plus attendu chaque année. L'Afer a dévoilé ce mardi 16 janvier 2017, le taux de rendement de son fonds en euros, assuré par Aviva. Il s'élève à 2,40% net au titre de 2017 contre 2,65% en 2016. Un taux qui, pour l'heure, se situe dans la moyenne haute du marché.»

Assurance vie : pourquoi les rendements sont très disparates ?

«Le traditionnel bal des rendements 2017 de l'assurance vie bat son plein. Toujours considéré comme un bon point de repère, l'Afer, principale association d'épargnants française, a annoncé mardi un taux de 2,40 % pour son fonds général, soit une baisse de 25 points de base par rapport au taux servi au titre de 2016. Mais ce niveau devrait le situer une nouvelle fois dans le haut du panier.»

Assurance vie : Bercy divise assureurs et épargnants

«Après avoir été au coeur des discussions sur la « flat tax » à l'automne, l'assurance vie fait de nouveau débat. Bien vues par les assureurs, les pistes avancées par Bercy pour faire évoluer les contrats en euros, format le plus prisé des Français, sont vertement critiquées par les épargnants et par le patron de la puissante association française d'épargne et de retraite (Afer). Le gouvernement envisage de faire évoluer les contrats en euros très prisés par les Français. L'association d'épargnants Afer redoute un projet complexe tandis que de nombreux assureurs y sont favorables.»

Challenge^s

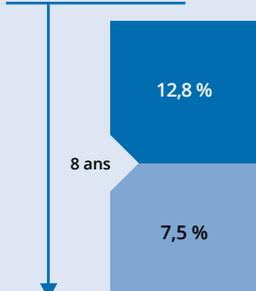
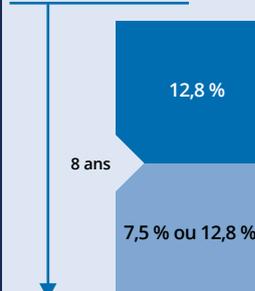
Rendement assurance vie 2017 : le classement des meilleurs fonds euros

«Le ministre de l'Economie considère l'assurance vie « à la fois comme un joyau, un trésor, mais aussi une manne, rappelle le président de l'Afer Gérard Bekerman, et il veut la fléchir vers les entreprises et la Bourse. Quitte à forcer les épargnants à sortir de leur assurance vie en euros en baissant d'office les rendements. La baisse des taux n'est pas terminée, parce qu'elle est pilotée.»

**Taux du Fonds garanti Afer 2017:
2,40% plus 0,25% en réserve***

* net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

TOUT SAVOIR SUR LA «FLAT TAX»

DATE DES VERSEMENTS						
Avant le 01/01/1983	Entre le 01/01/1983 et le 31/12/1989	Entre le 01/01/1990 et le 31/12/1997*	Entre le 01/01/1998** et le 26/09/2017	Depuis le 27/09/2017		
				Primes versées et restées investies inférieures à 150 000 €	Primes versées et restées investies supérieures à 150 000 €	
Exonération des produits en cas de rachat quelle que soit la durée du contrat, et la date des versements						
Adhésion souscrite avant le 01/01/1983			Rachat après 8 ans : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %	Rachat avant 8 ans : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 %	Rachat avant 8 ans : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 %	
Adhésion souscrite entre le 01/01/1983 et le 31/12/1989	Exonération des produits en cas de rachat après 6 ans					
Adhésion souscrite entre le 01/01/1990 et le 25/09/1997	Exonération des produits en cas de rachat après 8 ans		Rachat après 8 ans : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %	Rachat après 8 ans : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 7,5 %	Rachat après 8 ans : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 7,5 % ou 12,8 %	
Adhésion souscrite entre le 26/09/1997 et le 26/09/2017			Rachat : ■ Intégration des produits dans les revenus, ou ■ Prélèvement forfaitaire libératoire de 35 % les 4 premières années 15 % les 4 suivantes 7,5 % après 8 ans	Ouverture du contrat	Ouverture du contrat	
						
Adhésion souscrite depuis le 27/09/2017						

*pour les versements effectués entre le 26/09/1997 et le 31/12/1997 uniquement dans la limite de 30 489 €

**et pour les versements effectués entre le 26/09/1997 et le 31/12/1997 au-delà de 30 489 €

Pour tout rachat après 8 ans, vous bénéficiez d'une franchise annuelle sur les produits de 4 600 € pour une personne seule, célibataire, veuve ou divorcée et de 9 200 € pour un couple (marié ou partenaire de Pacs) souscrivant une déclaration commune. L'imposition s'appliquera donc sur le montant des produits calculé lors du rachat, uniquement pour la part qui excédera ces abattements de 4 600 € ou de 9 200 € (qui s'appliquent à l'ensemble des rachats de l'année tous contrats d'assurance vie confondus).

Comment lire ce tableau un peu complexe... Rien ne change pour les anciens contrats souscrits sans versements depuis le 27 septembre 2017. Mieux encore ! Pour les nouveaux versements, on applique la flat tax de 12,8% pour un rachat avant 8 ans. Si le montant des primes restées investies est supérieur à 150 000 €, on applique le prélèvement forfaitaire pour un rachat avant 8 ans soit de 7,5 % soit de 12,8 % après 8 ans.

Aux taux du prélèvement forfaitaire, il convient de rajouter les prélèvements sociaux de 17,2% (17,2% + 12,8% = 30%).

L'AFER INNOVE...

Lancement de Afer Multi Foncier

Le lancement du support **Afer Multi Foncier** a été reporté suite à la création de l'Impôt sur la Fortune Immobilière et à notre volonté de vous présenter toutes les classes d'actifs immobiliers. Les informations sur le lancement de ce support au sein du contrat d'assurance vie multisupport Afer seront publiées sur le site de l'Afer www.afer.asso.fr

Création de Afer Premium

L'Association Afer souhaite démocratiser la gestion privée au profit de l'ensemble de ses adhérents, quelle que soit leur situation patrimoniale. **Afer Premium** propose une stratégie de gestion la plus variée en termes de classes d'actifs possibles, à l'instar de ce que peuvent réaliser les *family offices* pour leurs clients : actions, obligations, or, pierre, foncier... Un appel d'offres a été lancé pour trouver le meilleur gestionnaire financier.

Ce nouveau support sera présenté avant la fin de l'année 2018.





Suivez l'Afer sur les réseaux sociaux et communiquez avec nous en temps réel !

2018 marque un nouvel élan pour l'Afer qui développe sa présence sur les réseaux sociaux :

Facebook, Twitter, LinkedIn & Instagram

Chaque jour, découvrez une information, un conseil et vivez en direct certains événements de l'Afer (soirées Afer, Assises de l'Épargne...).

Chaque mois, échangez en direct avec le Président de l'Afer lors d'une session de questions/réponses live sur Facebook.

Sans filtre, en direct avec vous, les réseaux sociaux nous permettent d'échanger et d'être à votre écoute !



L'Afer au plus près de vous et au plus proche des 15 millions d'épargnants français.

Parrainez un proche et recevez un cadeau !

En 2017, 21 000 nouveaux adhérents ont rejoint l'Afer, dont la grande majorité sur les conseils d'un proche.

Vous souhaitez à votre tour recommander le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer à une personne de votre entourage ? Rapprochez-vous de votre Conseiller Afer.

Une fois votre « filleul » devenu adhérent de l'Afer, votre Conseiller Afer aura le plaisir de vous offrir le cadeau de votre choix parmi notre sélection :



Carte Restopolitan
Invitation au restaurant
pendant 1 an



Bouteille de Champagne
Cuvée Grand Couronnement
J. de Telmont ⁽²⁾



Valise cabine



Coffret Dégustation
"Autour du foie gras"
Biraben ⁽³⁾

Photos non contractuelles. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé et de grignoter entre les repas. www.mangerbouger.fr

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS AFER

SOIRÉES AFER 2018 :

CHANTILLY.....	26 MARS - 17H
ROUEN.....	17 AVRIL - 17H
NIMES.....	17 MAI - 17H
LES SABLES D'OLONNE.....	24 MAI - 17H
BIARRITZ.....	7 JUIN - 17H

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

DIJON.....26 JUIN



* Retrouvez le planning actualisé
sur notre site Internet www.afer.asso.fr
rubrique « Les événements Afer »

NOUVEAU

les INCOLLABLES de l'ÉPARGNE

VEZ JEUER ET GAGNER AUX « INCOLLABLES DE L'ÉPARGNE » !

En 2018, vos Soirées Afer vous réservent de belles surprises. Rendez-vous désormais à 17h pour participer avec notre animateur à un quiz de 30 questions sur l'épargne, l'Afer, son histoire, son actualité, ses combats, sa gamme de produits...

Ce nouveau jeu interactif vous permettra de gagner de nombreux lots...

Si vous n'êtes pas disponible, en amont de la conférence qui commencera à 18h, nous vous offrons une seconde chance de participer au jeu en retrouvant les « Incollables de l'Épargne » de 20h à 21h, pendant le cocktail.

PAROLES AUX ADHÉRENTS : partagez en direct votre témoignage devant la caméra de l'Afer : un succès de transmission, un projet de vie, une idée...

LES CONSEILLERS AFER vous attendront, avant et après la conférence, pour vous accompagner dans la gestion de votre épargne et vous donner le « bon conseil ».

Lettre de l'AFER - n°108

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Directeur de la publication : Gérard Bekerman
Dépôt légal à la parution: ISSN 02 40 88 56

36 rue de Châteaudun
75009 Paris

Tél : 01 40 82 24 24
Fax : 01 42 85 09 18

www.afer.asso.fr



afer

ASSOCIATION FRANÇAISE
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE